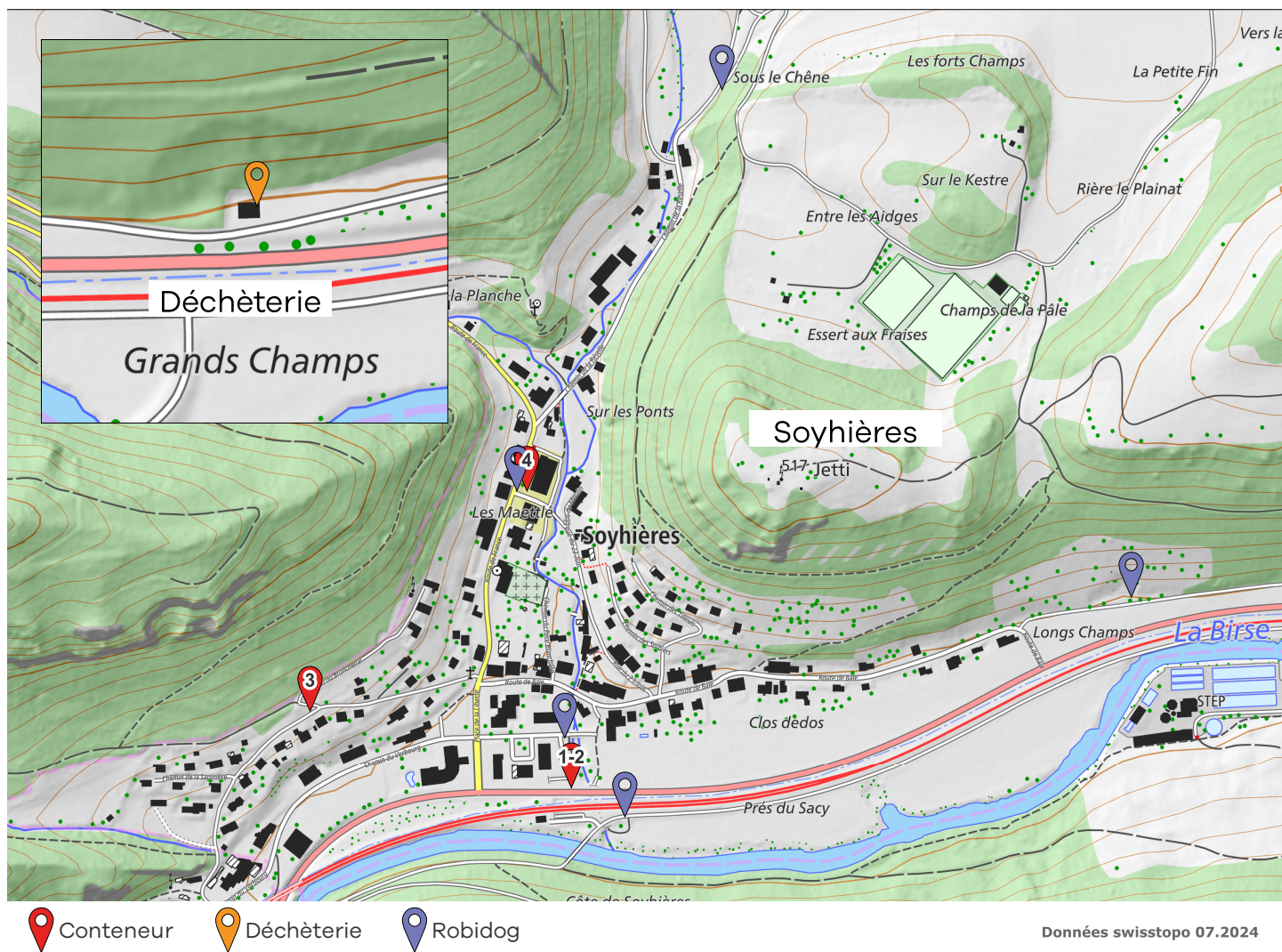




2025

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Soyhières



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Décharge SEOD Boécourt

Dates d'ouverture 2025

Les samedis matins pour tous les clients aux dates ci-dessous.

Horaires : DE 8H30 à 11H30

Dates 2025 :

Avril : le 12 et le 26 avril

Mai : le 10 et le 24 mai

Juin : le 7 et le 21 juin

Juillet : le 5 et le 19 juillet

Août : le 2, le 16 et le 30 août

Septembre : le 13 et le 27 septembre

Octobre : le 11 et le 25 octobre

Novembre : le 8 novembre

Compost de qualité à disposition gratuitement en self-service.

Ma Déchetterie

Ouverture :

Mardi de 17h00 à 18h30

Samedi de 13h30 à 15h30

Déchets admis : aluminium et boîtes de conserve, ferraille, verre, capsules Nespresso, carton, papier, livres, cassettes vidéo, CD, plastique (jouets, etc.), textiles et chaussures, sagex, déchets verts, gazon, branches, bois, huiles minérales et végétales, déchets inertes (petite quantité).

Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des **sacs officiels SEOD taxés** de : 17/35/60/110 litres.

Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont pas autorisés. Par conséquent, les sacs taxés ne sont pas ramassés au bord de la route de même que les conteneurs 800 litres contenant des sacs taxés. Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une puce électronique (taxe au poids) sont ramassés selon le plan de ramassage. Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui. Merci de votre collaboration.

Contact et infos

Administration Communal :

Route de France 36

2805 Soyhières

032 422 02 27

administration@soyhieres.ch

www.soyhieres.ch

Responsable déchetterie:

Ivan Santos, Conseiller communal en charge Service des eaux, épuration, élimination des déchets et énergie renouvelables

ivan.santos@soyhieres.ch

078 804 80 23

Déchets carnés

Horaires :

Lundi-Samedi : 09h30 à 11h30

Contact : Centre de déchets carnés SEOD

Route de la STEP / 032 422 13 94

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC) :

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

2. Ramassage des déchets urbains combustible (DUC) ou ordures ménagères :

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)





2025

Calendrier

Soyhières

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M			1			
M 1	Nouvel An		2			
J 2	Saint Berchtold		3		1 Fête du travail	
V 3			4		2	
S 4	1	1	5	3		
D 5	2	2	6	4		1
L 6		3	3	7	5	2
M 7	4	4	8	6		3
M 8	5	5	9	7		4
J 9	6	6	10	8		5
V 10	7	7	11	9		6
S 11	8	8	12	10		7
D 12	9	9	13	11		8 Pentecôte
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14	11	11	15	13		10
M 15	12	12	16	14		11
J 16	13	13	17	15		12
V 17	14	14	18 Vendredi Saint	16		13
S 18	15	15	19	17		14
D 19	16	16	20 Pâques	18		15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21	18	18	22	20		17
M 22	19	19	23	21		18
J 23	20	20	24	22		19 Fête-Dieu
V 24	21	21	25	23		20
S 25	22	22	26	24		21
D 26	23	23	27	25		22
L 27		24	24	28	26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 28	25	25	29	27		24
M 29	26	26	30	28		25
J 30	27	27		29 Ascension		26
V 31	28	28		30		27
S		29		31		28
D		30				29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

Soyhières

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7	4		8	6	3	8
M 8	5		9	7	4	9
M 9	6		10	8	5	10
J 10	7		11	9	6	11
V 11	8		12	10	7	12
S 12	9		13	11	8	13
D 13	10		14	12	9	14
L 14	11		15	13	10	15
M 15	12		16	14	11	16
M 16	13		17	15	12	17
J 17	14		18	16	13	18
V 18	15 Assomption		19	17	14	19
S 19	16		20	18	15	20
D 20	17		21	19	16	21
L 21	18		22	20	17	22
M 22	19		23	21	18	23
M 23	20		24	22	19	24
J 24	21		25	23	20	25 Noël
V 25	22		26	24	21	26
S 26	23		27	25	22	27
D 27	24		28	26	23	28
L 28	25		29	27	24	29
M 29	26		30	28	25	30
M 30	27			29	26	31
J 31	28			30	27	
V	29			31	28	
S	30				29	
D	31				30	
L						
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères sacs SEOD

À déposer dans les Moloks (conteneurs) voir emplacements sur le plan.



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie.
Rincer, enlever les étiquettes et les écraser.
Pour plus de facilité, enlever les deux couvercles.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie.
Benne à ferraille.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie.
Benne spéciale Nespresso.



Verre

A la déchetterie.
A trier par couleur (blanc, vert, brun).



Carton propre

A la déchetterie.
Plier soigneusement, déposer dans la presse.



Papier

A la déchetterie.
Ne pas mettre dans des sacs en papier svp! mais les ficeler.
A DÉPOSER DANS LA BENNE À PAPIER.



Livres

Séparer la jaquette du livre (benne à carton), papier à la benne à papier.
Enlever la partie métallique pour les classeurs.



Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie.
Grandeur maximale : doit pouvoir entrer dans **un sac 110 L non taxé**, sinon ramassage déchets encombrants. **LES PLASTIQUES DOIVENT ÊTRE PROPRES.**



Autres déchets plastiques

A la déchetterie.
Grandeur maximale : doit pouvoir entrer dans **un sac 110 L non taxé**, sinon ramassage déchets encombrants. **LES PLASTIQUES DOIVENT ÊTRE PROPRES.**



Textiles et chaussures

A la déchetterie.
En bon état à conditionner dans des sacs et à déposer dans la benne.
Ramassages réguliers également organisés (voir infos communales).



Sagex

A la déchetterie.
A casser en petits morceaux et mettre dans le sac de récupération. (Uniquement sagex blanc, sans barquettes de nourriture).



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie.
Compost privé recommandé ou compost communal.
ENLEVER LES SACHETS PLASTIQUE, MÊME SI BIODÉGRADABLE SVP!



Déchets de jardin

A la déchetterie.
Branches, arbustes.
Longueur max. 2m, diamètre max. 5 cm. Plus de 1m3 à livrer au centre régional à Pleigne. Tél. : 032/431.15.40.



Bois

A la déchetterie.
Box à bois (maximum 1m3). Lors de transformation et/ou démolition, prendre contact avec une entreprise particulière ou amener au SEOD à Boécourt.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie.
Séparer les huiles végétales et minérales et les verser dans les bacs correspondants.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie. Pots terre cuite, céramique, miroir, maximum 35l par ménage et par semaine. **TOUS DÉCHETS DE CHANTIER, RÉNOVATION ET/OU DÉMOLITION SONT À ÉVACUER PAR VOS SOINS.**



Batteries d'autos

A retourner en priorité dans les commerces, garages, etc., sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Pneus

A retourner en priorité dans les commerces, garages, etc..
LA DÉCHETTERIE NE RAMASSE PLUS LES PNEUS DÈS LE 1ER JANVIER 2024.



Appareils électriques et électroniques

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Piles et accumulateurs

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



PET

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Tubes lumineux (néon) / LED

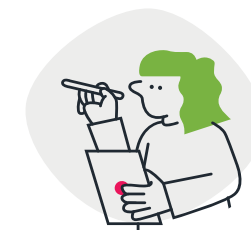
A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



Médicaments

Retour dans les pharmacies.

Les types de déchets



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, **3e mardi du mois de 16h à 18h. En cas de jour férié : report au 4ème mardi du mois. Pour plus d'info www.jura.ch/env.**



Déchets encombrants combustibles

Voir dates des collectes sur le calendrier.
Max. 1m3 et ne pouvant pas être mis dans un sac SEOD de 110 l.



Aérosols

A la déchetterie, bacs à disposition.



Berlingots / Briques à boissons

Pas de collecte, à mettre dans vos ordures ménagères.



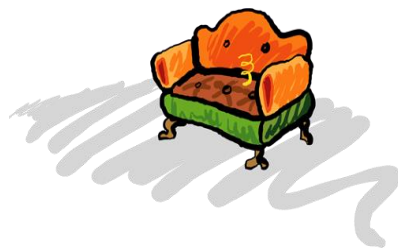
Bouchons en liège

Pas de collecte, à mettre dans vos ordures ménagères.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la déchetterie de type D du SEOD à Boécourt).



Déchets encombrants combustibles (DEC)

En bref

Les déchets encombrants sont...

- ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune

Définition

Sont considérés comme objets encombrants combustibles ou incinérables les grands déchets provenant uniquement des ménages privés, sauf exception dans certaines communes. Il faudra veiller à enlever, dans la mesure du possible, les parties métalliques.

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour mettre dans un sac à poubelle de 110 litres et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas ou vieux meubles. Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent 50 kg au maximum. Ce ne sont pas des déchets issus de rénovation.

Collecte

Admis

- Vieux meuble, lit
- Matelas, sommier
- Récipient vide dès 10 litres
- Ski, grand jouet
- Tapis roulé (largeur max 1,5 mètres)

Exclus

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de rénovation ou réhabilitation d'appartement (exemples : parquet, moquette, changement de fenêtre ou de volets...). Pour ces derniers objets, se renseigner auprès des centres de tri de la région (adresses sous fiche déchets inertes). Également exclus les bois traités (barrière et palissade) et les palettes en bois.

Les ramassages ont lieu selon le plan de collecte communal hormis pour les points de collectes. Les objets encombrants sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.



En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules